



REÇU A LA  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES-SOUS-LE-VENT

20 MAR 2013

593

**DELIBERATION N° 11/2013 du 19 mars 2013**

**Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,  
pour l'exercice 2012, du Compte Administratif du Budget Annexe Service de la Collecte  
des ordures ménagères du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent**

En sa séance du 19 mars 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous sa présidence, avec Madame TANOVA Elizabette, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de la Collecte des ordures ménagères du Maire de l'exercice 2012 ;
- Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2012 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Compte de Gestion de l'exercice 2012 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

**I - Section de Fonctionnement :**

■ en recettes	:	30 561 701 Fcp./.
■ en dépenses	:	29 736 068 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2012	:	825 633 Fcp./.
résultat de l'exercice 2011 reporté (Excédent)	:	50 828 Fcp./.
<b>soit un résultat cumulé (Excédent) de</b>	:	<b>876 461 Fcp./.</b>

**II - Section d'Investissement :**

■ en recettes	:	3 446 634 Fcp./.
■ en dépenses	:	1 021 873 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2012	:	2 424 761 Fcp./.

résultat de l'exercice 2011 reporté  
 (Excédent) : 2 424 761 Fcp./.  
 soit un résultat cumulé (Excédent) de : 4 849 522 Fcp./.  
 soit un résultat global cumulé de l'exercice 2012 (Excédent) de : 5 725 983 Fcp./.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal constate la concordance et se prononce sur la conformité, pour l'exercice 2012, du Compte Administratif du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Seize (16) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, TEPA Eremano, HIRO Andréa, ROURA-ARUTAHU Jacques, OOPA Richard, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARII Joël (+ procuration 1), TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TIN Félix (+ procuration 2).

Deux (2) sont absents et représentés par procuration :

1 – MAITERAI Richard a donné procuration à TAINANUARII Joël;  
 2 – LEMAIRE Gaston a donné procuration à TSING TIN Félix.


Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,



Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 16	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le <b>26 MARS 2013</b> et publication ou notification du <b>26 MARS 2013</b>  Le Maire,  <u>Félix FAATAU</u>
Votants : 18 dont 2 pouvoirs	
Abstentions : 0	
Exprimés : 18	
Votes pour : 18	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	